



## **Installation et modification d'une affiche ou d'une enseigne**

### **Documents et informations nécessaires**

(Vous pouvez prendre ce permis à l'hôtel de ville seulement)

---

- Un plan détaillé illustrant les informations suivantes : le type d'enseigne, les dimensions, le dégagement du sol, la localisation sur la propriété ou sur le bâtiment, le type de support et le détail des fondations
- Certificat de localisation ou plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre de la propriété
- La personne ou l'entreprise (entrepreneur) qui exécute les travaux et ses coordonnées complètes
- La valeur estimée des travaux (matériaux et main-d'œuvre)
- La durée prévue des travaux

#### ***Attention***

**Si le requérant n'est pas propriétaire, une procuration écrite de celui-ci autorisant le requérant à obtenir un permis. Si vous êtes propriétaire depuis moins de trois mois, vous devez fournir l'acte de vente notarié confirmant que vous êtes propriétaire.**

**Veillez prendre note que d'autres documents peuvent être requis selon le type de projet ou en fonction de la zone visée, ex. : plans d'architecte lorsque couvert par la Loi sur les architectes, autorisation de la CPTAQ en zone agricole, etc.**